

ANALYSE SITUATIONNELLE DE
L'EXPLOITATION ET DES ABUS
SEXUELS D'ENFANTS FACILITÉS
PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES
ET EN LIGNE



Côte d'Ivoire



Remerciements

ECPAT International tient à remercier toutes les personnes impliquées dans cette recherche en Côte d'Ivoire.

ECPAT International et SOS Violences Sexuelles tiennent à exprimer leurs sincères remerciements à la Direction de la Protection de l'Enfant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant pour son appui précieux dans le cadre de la mise en œuvre du projet Ensemble.

Équipe de recherche de SOS Violences Sexuelles

Assane Morronyh,
Kouakou Konan David et
Dr. Ossei Kouakou.

ECPAT International

Tiago Afonso, Andrea Varrella,
Willy Buloso et Sendrine Constant.

Conception graphique :

Manida Naebklang

Citation suggérée :

ECPAT International. (2025). Analyse situationnelle de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire.

ECPAT tient à remercier le Fonds pour la Société Civile du ministère des Affaires étrangères de la République d'Irlande pour le soutien qu'il a apporté à la réalisation de cette publication.

ECPAT remercie également l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) et la Fondation Oak pour le soutien financier apporté à ses objectifs organisationnels généraux.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent qu'ECPAT International. Le soutien de ces donateurs ne constitue pas une approbation des opinions exprimées. Les idées, opinions et commentaires qui y figurent sont entièrement ceux des auteurs.

Publié par:

ECPAT International

328/1 Phaya Thai Road, Ratchathewi,
Bangkok 10400, THAILANDE.

Téléphone : +66 2 215 3388 | Courriel : info@ecpat.org | Site web : www.ecpat.org

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION	2
MÉTHODOLOGIE	3
LIMITES DE LA RECHERCHE	4
1 APERÇU GÉNÉRAL DE L'UTILISATION D'INTERNET, DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DES TECHNOLOGIES DIGITALES PAR LES ENFANTS EN CÔTE D'IVOIRE	5
2 L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE	9
3 RÉPONSE NATIONALE À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE	15
LACUNES IDENTIFIÉES	21
RECOMMANDATIONS	23

INTRODUCTION

Le projet «Ensemble» est une initiative conjointe sur trois ans (2022-2025) d'ECPAT International, ECPAT France, ECPAT Luxembourg et des partenaires nationaux Monde Des Enfants (Guinée), SOS Violences Sexuelles et Communauté Abel (Côte d'Ivoire), Association Burkinabè pour la Survie de l'Enfance et KEOOGO (Burkina Faso) et Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (Niger). La cible géographique du programme est l'Afrique de l'Ouest francophone, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Niger.

Dans la deuxième année du projet, ECPAT International et ses partenaires ont exploré la question de l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne, à travers une recherche ayant pour objectif de documenter la connaissance et la compréhension locale de la question dans chaque pays, l'évaluation des pratiques et l'identification des réponses localisées. Les résultats de cette recherche ont été consolidés dans ce rapport d'analyse situationnelle et informeront les actions de plaidoyer et les interventions de suivi du projet.

L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS D'ENFANTS FACILITÉS PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

L'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne se réfèrent à des situations impliquant des technologies numériques, de l'internet et de la communication à un moment ou à un autre de l'abus ou de l'exploitation. «*Facilités par les technologies digitales*» et «*en ligne*» sont des termes étroitement liés mais distincts, utilisés pour décrire les formes d'abus et d'exploitation qui peuvent se produire entièrement en ligne ou par le biais d'un mélange d'interactions en ligne et en personne entre les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants et leurs victimes. Les formes d'abus et d'exploitation en ligne font généralement référence à la production, la diffusion, la possession, etc. de matériels d'abus sexuels d'enfants, à la sollicitation en ligne (*grooming*) d'enfants à des fins sexuelles, à la diffusion en direct de matériels d'abus sexuels impliquant des enfants et à l'extorsion sexuelle d'enfants en ligne. Le terme «*facilité par les technologies digitales*» est de plus en plus utilisé pour décrire des formes anciennes d'abus ou d'exploitation, telles que la traite à des fins d'exploitation sexuelle, où la technologie joue un rôle de plus en plus central, par exemple dans le recrutement des enfants.¹

¹ Groupe de Travail Interinstitutionnel sur l'exploitation sexuelle des enfants. (2025). [Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation et l'Abus Sexuels. Deuxième édition](#). ECPAT International : Bangkok.

MÉTHODOLOGIE

La présente analyse situationnelle est le résultat d'un processus de recherche qui a comporté quatre activités : une revue de la littérature ; des entretiens avec des informateurs clés ; des consultations avec des parents/tuteurs ; et des consultations avec des enfants.

La revue de la littérature a consisté en une recherche documentaire ayant permis de recueillir des données secondaires non seulement sur la situation de l'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire, mais aussi le cadre légal encadrant ce phénomène, et les initiatives prises à cet égard par l'État, le secteur privé et la société civile.

Deux consultations ont été menées avec 20 parents/tuteurs (16 femmes et 4 hommes) à Yopougon. Les participants avaient des âges variés (de 27 à 67 ans) et provenaient de ménages monoparentaux ou biparentaux, ainsi que de familles de tailles différentes comptant entre 1 et 10 enfants âgés de 1 à 22 ans. Cette diversité a permis de recueillir une multitude de points de vue et d'expériences sur les défis liés à la protection de l'enfance sur internet.

Quatre consultations avec des enfants ont également eu lieu, rassemblant 46 participants (26 filles, 20 garçons). Les deux premières ont impliqué 10 filles âgées de 12 à 14 ans dans les quartiers de Toits Rouges et Nouveau-Quartier, ainsi que 12 garçons du même âge à Port-Bouët (banlieue d'Abidjan). La troisième a concerné 12 filles âgées de 15 à 18 ans à Port-Bouët, et la quatrième a réuni un groupe mixte de 12 enfants âgés de 14 à 18 ans (8 garçons, 4 filles) à Korhogo. Ils ont partagé leurs expériences et préoccupations sur l'usage des technologies digitales et les risques auxquels ils sont confrontés en ligne.

Enfin, dix entretiens avec des informateurs clés ont permis de recueillir des perspectives précieuses sur la protection des enfants face aux risques numériques. Ils ont inclus des acteurs de la société civile, notamment des représentants d'une ONG de protection de l'enfance à Korhogo, du Forum des ONG, de la Communauté Abel, ainsi qu'un relais communautaire de Stop au Chat Noir et SOS Violences Sexuelles. Des agents du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, du Ministère de la Justice et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI), ainsi qu'un Point Focal Violences Basées sur le Genre de la police et le Directeur du Complexe Socio-Éducatif d'Abobo ont également participé pour faire part de leur compréhension du problème et des réponses apportées par les autorités. Un gérant de cybercafé a aussi été invité à partager son expérience et ses perspectives en tant qu'acteur du secteur privé fournissant une connexion internet à des enfants.

LIMITES DE LA RECHERCHE

La recherche présente plusieurs limites qui ont pu affecter la qualité et l'exhaustivité des données recueillies. Certains informateurs clés ont ainsi exprimé une réticence à aborder en détails le sujet de l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne, ce qui a pu limiter l'accès à des informations potentiellement cruciales. De plus, certains entretiens ont été réalisés en ligne en raison de contraintes d'agenda, ce qui a pu influencer la profondeur des échanges et la qualité des réponses.

Enfin, les consultations de parents et d'enfants ayant été organisées dans des contextes géographiques et socio-économiques spécifiques, leurs réponses peuvent ne pas refléter pleinement les réalités de toutes les régions, notamment rurales, où l'accès aux technologies digitales et les risques associés peuvent différer. Les facteurs précités doivent être pris en compte dans l'interprétation des résultats, car ils sont susceptibles de restreindre la portée des conclusions.

1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'UTILISATION D'INTERNET, DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DES TECHNOLOGIES DIGITALES PAR LES ENFANTS EN CÔTE D'IVOIRE

1.1 UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX EN CÔTE D'IVOIRE

Le secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire a connu un développement rapide au cours des dernières années. Selon l'ARTCI, le pays comptait plus de 29,1 millions d'abonnements à l'internet mobile au 31 décembre 2023,² contre un peu plus de 16,6 millions cinq ans auparavant.³ Sur la même période, le nombre d'abonnements à l'internet fixe est passé d'environ 170 000⁴ à près de 425 000.⁵ L'immense majorité du trafic web (80,75%) transitait par des smartphones ou des tablettes en janvier 2024.⁶

Les données de DataReportal révèlent qu'il y avait 11,23 millions d'utilisateurs d'internet en Côte d'Ivoire en janvier 2024.⁷ Leur nombre a été multiplié par près de cinq depuis janvier 2014, faisant passer le taux effectif de pénétration internet de 10 à 38,4% de la population en une décennie.⁸ Au total, 62,3% des internautes ivoiriens ont utilisé au moins un réseau social en janvier 2024. Parmi eux, 62,6% étaient de sexe masculin.⁹ À cette date, environ 62,3% des internautes du pays étaient actifs sur Facebook, 9,8% d'entre eux l'étaient sur Instagram, et 19,1% utilisaient Messenger. X (anciennement Twitter) n'était quant à lui fréquenté que par 2% des internautes. Presque tous les utilisateurs (98,7%) ont accédé à ces plateformes via des appareils mobiles.¹⁰

Il n'existe aucune étude sur l'usage d'internet par les enfants ivoiriens. Un rapport de l'UNICEF et de l'Union internationale des télécommunications publié en décembre 2020 avait estimé, sur la base de données récoltées entre 2015 et 2019, que seulement 7% des jeunes de Côte d'Ivoire âgés de 15 à 24 ans et vivant en milieu urbain avaient accès à internet chez eux, contre 1% de ceux vivant en milieu rural.¹¹ Toutefois, des chiffres plus récents suggèrent que les enfants ivoiriens sont bel et bien actifs en ligne malgré l'absence de données précises.

2 Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire. (2024). [Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire - 4ème trimestre 2023](#). 27.

3 Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire. (2019). [Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire - 4ème trimestre 2018](#). 23.

4 *Ibid.*

5 Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire. (2024). [Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire - 4ème trimestre 2023](#). 26.

6 DataReportal. (2024). [Digital 2024: Côte d'Ivoire](#).

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*

11 UNICEF, Union internationale des télécommunications. (2020). [How many children and young people have Internet access at home? Estimating digital connectivity during the COVID-19 pandemic](#). 11.

Ainsi, en 2022, les moins de 15 ans représentaient 5% des utilisateurs d'internet du pays, contre 53% pour la tranche d'âge des 15-24 ans.¹² De plus, les 13-24 ans représentait 34,48% des utilisateurs de Facebook, ainsi que 42,71% des utilisateurs d'Instagram et 33,33% des utilisateurs de WhatsApp en juin 2021.¹³

1.2 PERCEPTIONS DES PARENTS D'INTERNET ET DES TECHNOLOGIES DIGITALES, Y COMPRIS LEUR UTILISATION PAR LEURS ENFANTS

La majorité des parents consultés se sent très à l'aise avec internet et les réseaux sociaux, et dit les utiliser régulièrement pour apprendre, s'informer, communiquer avec leur entourage ou se distraire. Les participants perçoivent l'utilisation d'internet par leurs enfants comme une nécessité, et admettent volontiers qu'il peut avoir des effets bénéfiques, notamment pour l'acquisition de connaissances et dans le cadre scolaire. Toutefois, la plupart d'entre eux voit aussi le monde numérique comme une porte d'entrée potentielle à divers dangers de nature à compromettre non seulement l'éducation, mais aussi l'intégrité morale et la sécurité personnelle de leurs enfants.

Plusieurs participants expriment une grande inquiétude concernant l'accès non contrôlé de leurs enfants à des contenus ou plateformes inappropriés, tels que des sites pornographiques, de jeux, ou de paris en ligne. Cependant, les interactions avec des inconnus et des individus malveillants restent leur préoccupation principale, car elles sont perçues comme le vecteur le plus direct des risques d'abus. Cette ambivalence montre que les parents restent conscients des risques auxquels il expose leurs enfants et de la nécessité d'une utilisation prudente et encadrée.

1.3 LES RISQUES EN LIGNE SELON LES ENFANTS DE CÔTE D'IVOIRE

La tendance générale suggère un usage soutenu d'internet par la plupart des enfants consultés, un constat confirmé par les informateurs clés qui s'accordent sur sa large diffusion parmi les enfants du pays. Les enfants consultés ont décrit des moyens d'accès similaires : leur propre téléphone, celui de leurs proches (parents, frères/sœurs, amis), ou les ordinateurs des cybercafés. Les 12-14 ans semblent plus dépendants des appareils des autres, tandis que les filles de 15-18 ans montrent plus d'indépendance, avec une majorité (9/12) utilisant leurs propres appareils. Les enfants consultés semblent donc trouver des moyens pour se connecter même lorsque des restrictions sont en place.

La majorité des enfants consultés passe principalement du temps sur TikTok, Instagram, Snapchat, WhatsApp et Facebook pour rester en contact avec leurs amis et consommer, produire ou partager du contenu. Les garçons de 12-14 ans et les filles de 15-18 ans s'en servent aussi pour faire des rencontres. La popularité de TikTok ressort comme une constante, la source policière interrogée la décrivant comme la plateforme la plus virale du moment.

12 Union internationale des télécommunications. (consulté le 31 mars 2024). [Digital Development Dashboard: Côte d'Ivoire](#).

13 E2B Consulting & Training. (2021). [Les chiffres clés des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire 2021](#).

Les jeux vidéo sont une autre activité commune, ainsi que la consommation de musique, vidéos, ou films, notamment sur YouTube. Les garçons consultés fréquentent également des sites de paris sportifs comme 1XBet et BetClic. Ce comportement n'a pas été observé chez les filles, qui semblent préférer le partage de contenu sur les réseaux sociaux et les sites de commerce en ligne (Jumia, Alibaba, Yango).

Les enfants consultés ont montré une conscience aiguë des dangers de violence sexuelle qui peuvent survenir en ligne. Trois des filles de 12-14 ans évoquent des situations où des individus pourraient leur envoyer des photos explicites ou les manipuler, notamment en leur promettant de l'argent ou des cadeaux, pour organiser des rencontres en vue de les abuser ou les kidnapper. Les garçons du même groupe d'âge partagent des préoccupations similaires, se concentrant également sur les risques d'agressions sexuelles pouvant découler de rencontres avec des inconnus en ligne. Les participants les plus jeunes sont donc conscients des dangers de la sollicitation en ligne et comprennent comment les interactions numériques peuvent se transformer en menaces réelles.

Les filles de 15-18 ans mentionnent également les risques d'agressions physiques et sexuelles, mais mettent aussi l'accent sur le harcèlement et le chantage en ligne. Cette nuance peut indiquer qu'avec l'âge, les adolescentes développent une compréhension plus approfondie des diverses manières dont les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants peuvent exercer une pression psychologique et financière, au-delà des menaces de violence. Les participants du groupe mixte de Korhogo évoquent aussi le harcèlement et le chantage, les reliant à des conséquences telles que le viol. Ils soulignent que cela arrive «souvent», se basant sur des cas réels qu'ils disent entendre ou voir ; ce qui suggère que leurs perceptions sont nourries par des incidents qui surviennent dans leur communauté ou sont rapportés dans les médias.

1.4 LA PROTECTION DES ENFANTS EN LIGNE ET LES STRATÉGIES D'AUTOPROTECTION

Perspective des enfants

Les enfants consultés ont exprimé qu'ils étaient conscients de la nécessité de prendre des mesures pour se protéger sur internet. Ainsi, les 12-14 ans bloqueraient quiconque tente de les importuner en ligne, voire changeraient de numéro ou créeraient un nouveau compte pour certains. Les enfants plus âgés n'hésiteraient pas non plus à bloquer, en plus de signaler l'individu à la police ou à la plateforme concernée. Il est notable que les plus jeunes n'aient pas mentionné l'utilisation d'outils de signalement, ce qui témoigne d'un manque de sensibilisation sur l'importance de signaler des comportements abusifs pour éviter que d'autres n'en soient victimes.

En ce qui concerne l'usage problématique, par d'autres, des photos ou des vidéos partagées par les enfants consultés, tous les groupes d'âge tenteraient d'abord de les supprimer par eux-mêmes. Certains participants se tourneraient aussi, le cas échéant, vers des proches, de la famille, ou des personnes de confiance pour chercher de l'aide. Ces réponses suggèrent une tendance à privilégier des mesures autonomes pour gérer ce genre de situation, tout en reconnaissant l'importance de s'appuyer sur leur entourage pour trouver des solutions dans certains cas.

Les enfants consultés expriment unanimement qu'il n'est pas facile de parler à leur entourage des problèmes rencontrés sur internet, et que certains sujets comme le sexe demeurent tabous au sein des familles. Ils s'accordent à penser que, si quelque chose ou quelqu'un les dérangeait en ligne, les réactions de leurs parents varieraient entre mesures disciplinaires et protectrices. Les filles de 12-14 ans pensent qu'ils commenceraient par les gronder, mais mentionnent également qu'ils leur prodigueraient des conseils pour éviter de reproduire certains comportements. Les garçons de 12-14 ans et les filles de 15-18 ans pensent qu'ils seraient privés de téléphone ou d'internet, même s'ils admettent que leurs parents agiraient contre la personne. Il est notable que la majorité des participants mentionnent d'abord la possibilité d'être punis. Cette peur de réactions négatives peut les dissuader de signaler des problèmes, et notamment des cas d'abus sexuels.

Les enfants soulignent le rôle crucial de l'État, de la police, de la justice, des journalistes, et des ONG pour assurer leur protection en ligne. Ceux du groupe mixte suggèrent une collaboration entre tous ces acteurs, à l'échelle internationale, pour lutter efficacement contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants. Ils insistent également sur la nécessité de développer des applications de signalement et de former les parents et les acteurs précités sur ces thématiques. De leur côté, les 12-14 ans et les filles de 15-18 ans préconisent d'interdire les contenus à caractère sexuel et le harcèlement en ligne, ainsi que la création d'applications et de plateformes réservées aux enfants. Ces perspectives renvoient à l'importance de l'approche de sécurité dès la conception, qui vise à intégrer des sauvegardes dès la création des plateformes afin d'assurer la sécurité des jeunes utilisateurs. Les filles de 15-18 ans ajoutent que l'État devrait aussi sensibiliser les enfants aux dangers d'internet.

Perspective des parents

Les parents consultés s'accordent à dire que les enfants ne sont pas en sécurité en ligne. Toutefois, la plupart d'entre eux a exprimé un manque de moyens concrets pour surveiller efficacement leurs enfants sur internet, car ces derniers ont souvent une meilleure maîtrise des technologies. Ces perspectives suggèrent qu'ils pourraient bénéficier d'une meilleure sensibilisation aux outils de contrôle parental, bien que ces derniers montrent certaines limites. En effet, les quelques participants qui disent avoir essayé les programmes de contrôle parental ont indiqué que les enfants les contournent en utilisant les téléphones d'autres personnes ou les cybercafés. Cette situation rend la surveillance de leurs activités en ligne particulièrement difficile. D'autres parents profitent des moments où leurs enfants laissent le téléphone à la maison, voire demandent à leurs enfants de le leur prêter sous prétexte de passer un appel pour voir ce qu'ils font dessus.

La majorité des parents consultés insistent sur l'importance de discuter des dangers et de la sécurité en ligne avec les enfants, bien que certains admettent ne pas aborder fréquemment le sujet. Ils soulignent également la nécessité d'un dialogue ouvert et adapté à l'âge de leurs enfants pour gérer les situations où ces derniers rencontrent quelque chose de dérangeant sur internet. Cette ouverture constitue un point fort, car il s'agit d'un premier pas essentiel pour instaurer un climat propice à faire comprendre aux enfants la nécessité de certains contrôles afin d'encourager une navigation plus prudente fondée sur une vigilance partagée.

2. L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE

2.1 MANIFESTATIONS DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE

Il n'existe pas d'études récentes et exhaustives sur l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire, comme l'ont confirmé les informateurs clés. L'analyse situationnelle menée par SOS Violences Sexuelles, ECPAT France, et ECPAT Luxembourg en 2016 demeure à ce jour l'un des travaux de recherche les plus complets sur l'exploitation sexuelle des enfants dans le pays. Celle-ci avait permis d'interroger 249 enfants ayant été exploités dans la prostitution. Parmi eux, 70,8% avaient rapporté que la prise de contact avec les auteurs s'effectuait par le biais des technologies de l'information et la communication.¹⁴ D'après la presse locale, ce phénomène de « digitalisation » prenait de plus en plus d'ampleur à Abidjan fin 2023, facilité par l'utilisation de sites de petites annonces, ainsi que des applications de messagerie WhatsApp et Telegram à des fins d'exploitation sexuelle de jeunes filles dans la prostitution.^{15,16,17}

Les informateurs clés s'accordent à dire que l'exploitation dans la prostitution, la circulation de matériels d'abus sexuel d'enfants, la sollicitation à des fins sexuelles, et le chantage sexuel sont les principales manifestations de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne dans le pays. Celles-ci se produisent sur des plateformes comme TikTok, WhatsApp, Facebook, et Snapchat, des sites de jeux en ligne et des forums de discussion. Les enfants sont donc potentiellement exposés sur toutes les plateformes qu'ils fréquentent.

Deux informateurs clés de la société civile ont souligné qu'un site local de petites annonces est l'un des principaux espaces facilitant la mise en contact entre auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants et leurs victimes exploitées dans la prostitution. Il est facile d'y accéder à des offres de services sexuels proposées par des personnes présentées comme adultes, parfois accompagnées de photos suggestives ; ce qui suggère que le site ne contrôle pas efficacement l'âge de ceux qui figurent sur les annonces. Celles-ci sont souvent créées par des proxénètes, qui semblent jouer un rôle majeur d'intermédiaires. En outre, trois informateurs clés précisent que ces derniers se servent des plateformes en ligne pour recruter des enfants en vue de les exploiter dans la prostitution. Ils recourent alors à des stratégies telles que la promesse de fausses opportunités, la menace ou le ciblage d'enfants en situation de vulnérabilité.

14 SOS Violences Sexuelles, ECPAT France & ECPAT Luxembourg. (2016). [Analyse situationnelle de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Côte d'Ivoire](#). 37.

15 Abidjan4All. (2022). [Société-Abidjan: Une nouvelle forme de prostitution qui prend de l'ampleur sur internet](#).

16 Koaci. (2023). [Côte d'Ivoire : "Gérer Bizi", à Abidjan le sexe se vend désormais sur Internet, une journée d'incursion dans le réseau, phénomène inquiétant !](#)

17 Fratmat. (2022). [Prostitution : Ces adolescentes qui opèrent dans le luxe à Abidjan](#).

Chaque année, l'ONG américaine Centre national pour enfants disparus et sexuellement exploités reçoit des signalements de matériels d'abus sexuels d'enfants effectués par les fournisseurs de services basés aux États-Unis. Le nombre de contenus signalés ayant été mis en ligne à partir de la Côte d'Ivoire a augmenté de 43% entre 2019 et 2022 : 18 916 en 2019, et 27 116 en 2022. Ces chiffres en font le deuxième pays de la CEDEAO avec le plus grand nombre de signalements sur cette période derrière le Nigéria.¹⁸ Bien que l'utilisation potentielle de réseaux virtuels privés ait pu fausser les données relatives à la location des individus qui les ont mis en ligne, ces chiffres indiquent qu'un nombre toujours plus élevé de matériels d'abus sexuels d'enfants est disséminé à partir du pays, un constat renforcé par la nette augmentation du nombre de contenus signalés en 2023 (38 169).¹⁹

La problématique des matériels d'abus sexuels d'enfants en Côte d'Ivoire semble fortement liée à la sollicitation en ligne et au chantage sexuel. Le Directeur du Complexe Socio-Éducatif d'Abobo estime que le partage de contenu sexuel auto-généré est devenu monnaie courante, motivé par des propositions financières faites par les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants à ces derniers. Le représentant de l'ONG de Korhogo note que la prise de contact se fait le plus souvent sur Facebook, avant de basculer sur WhatsApp. Le délinquant manipule ensuite l'enfant afin d'obtenir des photos de ses parties intimes, qui feront ensuite l'objet de chantage à la diffusion. Le représentant du Ministère de la Justice précise que ce chantage commence souvent lorsque la victime refuse les avances sexuelles du délinquant.

Des informateurs clés font également état de sollicitation en ligne à des fins de relations sexuelles n'impliquant pas d'échange de matériels d'abus sexuels d'enfants. Selon eux, les auteurs utilisent les réseaux sociaux et les applications de messagerie pour nouer des relations avec des enfants et les manipuler dans le but de les rencontrer en personne, parfois en leur promettant de l'argent. Certains vont jusqu'à utiliser une fausse identité pour gagner la confiance des victimes.

2.2 LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

Le manque de données sur l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire rend difficile l'identification précise des groupes les plus à risque et des dynamiques dont les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants tirent avantage. Le représentant du Forum des ONG insiste toutefois sur le fait que ce phénomène touche tous les enfants, mettant en évidence la nature transversale de cette menace. Les entretiens et groupes de discussion ont aussi permis de dégager plusieurs facteurs de risques majeurs.

18 Commission de la CEDEAO. (2023). [Une menace croissante ? Exploitation et abus sexuels des enfants en ligne au Ghana, en Côte d'Ivoire et à Cabo Verde](#). 11.

19 Centre international pour enfants disparus et sexuellement exploités. (2024). [2023 Cybertipline Reports by Country](#).

La plupart des enfants consultés convient ainsi que les filles courent plus de risques que les garçons. Ils expliquent cette vulnérabilité accrue par le comportement des filles : les 12-14 ans estiment qu'elles peuvent parfois se filmer ou se laisser filmer nues, voire envoyer des "messages d'offres de services sexuels" selon les garçons. Les filles de 15-18 ans disent aussi que les filles publient parfois des vidéos "trop sexy." Ces réponses montrent une tendance des participants à percevoir certains comportements supposés comme la principale cause de la vulnérabilité accrue des filles, déplaçant la responsabilité des abus et de l'exploitation sexuels des auteurs vers les victimes. Cette perception peut potentiellement dissuader ces dernières de signaler des comportements abusifs. Quatre informateurs clés de différents secteurs perçoivent aussi les filles comme étant plus vulnérables ; bien que deux d'entre eux tempèrent ce constat en suggérant qu'il découle du fait qu'elles sont plus ciblées en raison de leur présence régulière sur les réseaux sociaux.

Le représentant de l'ARTCI insiste sur le fait que les garçons ne sont pas à l'abri. Cette perspective fait écho aux conclusions du projet *Disrupting Harm* d'ECPAT International, Interpol, et UNICEF Innocenti, qui a révélé en 2022 que l'exploitation et les abus sexuels en ligne touchaient filles et garçons de manière relativement égale dans les 12 pays étudiés d'Afrique de l'Est, australe et d'Asie du Sud-Est.²⁰ Le représentant de la Communauté Abel déplore toutefois le manque de recherche sur la question en Côte d'Ivoire, ainsi que le sous-signalement des abus en raison de sentiments de honte, tandis que celui du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant admet qu'une discrimination généralisée fondée sur le genre empêche les garçons d'être pleinement reconnus comme des victimes d'abus sexuels dans le contexte ouest-africain.

Le représentant de l'ONG de Korhogo admet que l'orientation sexuelle constitue un facteur de vulnérabilité majeur des garçons, sans expliquer pourquoi. Les raisons qui pourraient justifier ceci incluent la stigmatisation sociale, qui peut pousser des garçons de diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles à chercher de la validation auprès d'inconnus sur internet. Les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants pourraient aussi les cibler intentionnellement car ils estiment qu'ils seraient moins enclins à signaler des abus en raison de la peur d'être jugés.

Les enfants orphelins ou issus de familles recomposées sont également identifiés par deux informateurs clés comme étant particulièrement exposés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces enfants sont plus susceptibles d'être manipulés par des auteurs d'infractions sexuelles à leur rencontre qui exploitent leur manque de stabilité affective. Le représentant de l'ARTCI et le Directeur du Complexe Socio-Éducatif d'Abobo classent aussi les enfants des rues parmi les groupes à risque. En plus du facteur précité, ces derniers doivent constamment lutter pour leur survie, ce qui les rend plus vulnérables aux différentes formes d'exploitation. Trois informateurs clés mentionnent enfin les enfants en situation de handicap, sans en élaborer les raisons.

Les facteurs géographiques et socio-économiques influençant le temps de connexion et les connaissances des parents sur les dangers d'internet semblent aussi jouer un rôle clé. Le représentant du Ministère de la Justice souligne que les enfants vivant en zones urbaines et issus de familles aisées sont particulièrement exposés. Cette vulnérabilité peut s'expliquer par l'accessibilité accrue d'internet en ville, notamment chez les enfants de familles aisées qui disposent vraisemblablement d'un accès plus autonome au monde numérique.

20 UNICEF Office of Research – Innocenti (2022). [Children's Experiences of Online Sexual Exploitation and Abuse in 12 Countries in Eastern and Southern Africa and Southeast Asia \[en anglais\]](#). 1. Disrupting Harm Data Insight 1. Safe

Ainsi, bien que les informateurs clés reconnaissent que les parents en milieu urbain sont mieux informés des risques, et donc plus à même de protéger leurs enfants, ils suggèrent que le temps que ces derniers passent en ligne augmente leur vulnérabilité.

Bien que l'accès à internet soit plus limité en milieu rural, ce qui pourrait suggérer une exposition moindre, la réalité est plus complexe. De nombreux informateurs clés soulignent ainsi que les parents en zones rurales ne sont pas conscients des dangers d'internet. Ce déficit de connaissances, combiné à un accès restreint aux appareils connectés et à des préoccupations axées sur la survie économique, réduirait donc leur capacité à surveiller les activités en ligne de leurs enfants ou à leur prodiguer des conseils appropriés. Ainsi, même si ces derniers passent moins de temps sur internet, l'absence de contrôle et de sensibilisation parentales les rend particulièrement vulnérables.

Le manque de sensibilisation des enfants aux dangers et à la manière de s'en protéger est un dernier facteur de vulnérabilité notable. Le représentant de l'ARTCI souligne ainsi que beaucoup d'enfants ne sont pas conscients des risques et ont tendance à faire preuve d'une confiance excessive sur internet, ce qui les empêche de repérer les signes de manipulation en ligne. Le représentant de la Communauté Abel confirme que les enfants qui ont une mauvaise «hygiène numérique» sont particulièrement exposés, un constat renforcé par la source policière : «Il y a beaucoup de risques qu'ils ne maîtrisent pas vu leur âge.» En l'absence d'une éducation numérique adéquate, les enfants sont donc mal préparés à naviguer en toute sécurité, les rendant ainsi des cibles faciles.

2.3 LES AUTEURS ET LES INTERMÉDIAIRES DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

Les parents consultés ont identifié plusieurs profils d'auteurs potentiels d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants facilités par la technologie et en ligne. Ils notent qu'il peut s'agir d'inconnus mais également de proches de la victime, démontrant une réelle compréhension des dangers que peut représenter leur entourage. Certains mentionnent aussi l'implication de groupes criminels organisés, montrant une conscience aigüe de la diversité des menaces potentielles.

Les entretiens avec les informateurs clés ont fourni des informations sur le profil des auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants dans le cadre de la sollicitation en ligne ou de l'exploitation dans la prostitution facilitée par les technologies digitales. La source policière mentionne qu'il s'agit en général d'individus aisés, tandis que le représentant du Forum des ONG évoque les consommateurs de drogue. Quatre informateurs clés estiment que les auteurs sont généralement motivés par une « déviance sexuelle » qui les pousse à abuser d'enfants. Les entretiens n'ont pas permis d'identifier un profil type des auteurs de chantage à la diffusion de matériels d'abus sexuels d'enfants. Les informateurs clés s'accordent toutefois à dire que leurs motivations sont d'ordre économique. Cependant, le fait que certains d'entre eux recherchent également des rapports sexuels avec les victimes indique que le chantage sexuel fait aussi partie des stratégies de manipulation pour atteindre cet objectif.

La source policière indique que des intermédiaires motivés par des gains financiers et opérant à grande échelle sont les principaux facilitateurs de l'exploitation sexuelle d'enfants dans la prostitution facilitée par les technologies digitales. Deux informateurs clés insistent aussi sur l'implication de proxénètes, parfois organisés en réseau, et de gérants de bars, de maquis et de certains espaces touristiques. En transférant leurs activités criminelles dans le monde numérique, ces acteurs élargissent leur portée et maximisent leurs profits potentiels, tout en minimisant les risques d'intervention policière. Ce constat est confirmé par le représentant du Ministère de la Justice, qui insiste sur la difficulté d'identifier et d'appréhender les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants et intermédiaires qui exploitent l'anonymat d'internet.

Le représentant de la Communauté Abel décrit plusieurs formes d'abus commis par les enfants contre leurs pairs, comme le cyberharcèlement sexuel, le chantage à la diffusion de matériels d'abus sexuels d'enfants en vue d'obtenir de l'argent ou des relations sexuelles, ainsi que la sollicitation à des fins sexuelles. Plusieurs informateurs clés estiment que ces abus sont le fruit d'un effet de groupe qui encourage les enfants à explorer leur sexualité, notamment au sein de groupes sur les réseaux sociaux où les comportements préjudiciables envers leurs pairs sont tolérés, voire encouragés. Selon le représentant de l'ARTCI, l'exposition à du contenu sexuel explicite en ligne et les influences négatives de leur entourage peuvent aussi pousser les enfants à adopter de tels comportements. Internet et les technologies digitales semblent donc exacerber certaines tendances déviantes ou potentiellement dangereuses qui pourraient autrement être mieux contrôlées par des influences positives.

Enfin, deux informateurs clés mettent en lumière l'utilisation d'enfants par des auteurs adultes d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants ou des réseaux criminels en vue d'exploiter sexuellement d'autres enfants. Dans ces cas, les enfants ne sont pas seulement victimes, mais aussi complices, parfois involontaires, de l'exploitation de leurs pairs.

2.4 LES PERCEPTIONS DES PARENTS DES ABUS ET DE L'EXPLOITATION SEXUELS DES ENFANTS FACILITÉS PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

Dans l'ensemble, les parents consultés ont conscience des manifestations de l'abus et de l'exploitation sexuels des enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Ils identifient également l'utilisation des plateformes pour les commettre et les faciliter, et reconnaissent que leurs enfants courent le risque d'en être victimes. Ils évoquent des situations concrètes, comme le chantage lié à des images, vidéos, ou messages compromettants générés ou publiés par l'enfant ; le recrutement de jeunes filles par téléphone pour les contraindre à la prostitution ; l'utilisation de services tels que WhatsApp, Facebook, et TikTok par les proxénètes pour mettre en contact des enfants exploités dans la prostitution avec des clients potentiels ; et la problématique de la sollicitation en ligne.

Les parents consultés auraient des approches légèrement différentes sur la façon de réagir si leur enfant leur disait avoir été victime d'abus sexuels facilités par la technologie et en ligne, mais ils partagent une volonté commune d'assurer son bien-être avant tout. La moitié insiste sur l'importance d'aborder la situation avec délicatesse, faire preuve de compréhension et communiquer avec l'enfant pour lui prodiguer des conseils, reconnaissant que l'abus aura un impact profond sur sa vie. L'autre moitié suggère de contacter immédiatement les services sociaux pour obtenir des conseils appropriés, ou de se rendre directement dans un centre de santé ou à la police en cas d'urgence.



3. RÉPONSE NATIONALE À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

3.1 CADRE LÉGAL NATIONAL

La loi sur la cybercriminalité de 2013 criminalise le fait de produire, enregistrer, offrir, mettre à disposition, diffuser, transmettre, se procurer, procurer, importer ou exporter des matériels d'abus sexuels d'enfants par le biais d'un système d'information. Les peines encourues vont de deux à cinq ans de prison.²¹ La possession intentionnelle de ces matériels sous forme de données informatiques est passible d'un à six ans de prison.^{22,23} Toutefois, le fait d'y accéder intentionnellement par le biais d'un système d'information ou de sites web n'est pas une infraction. Cette lacune juridique pourrait encourager les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants à se limiter à accéder à ces matériels en ligne sans les posséder/télécharger localement.²⁴ Ainsi, bien que les personnes impliquées dans la retransmission en direct d'abus sexuel d'enfants en ligne puissent être poursuivies, ce n'est pas le cas de ceux qui y assistent.

De plus, il convient de noter que la définition du matériel d'abus sexuels d'enfants donnée par la loi de 2013 n'est pas conforme au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.²⁵ En effet, elle n'inclut pas explicitement les représentations des organes sexuels d'un enfant à des fins principalement sexuelles. De plus, elle ne couvre ni les matériels audios ni les représentations mettant en scène des personnes apparaissant comme des enfants, en plus d'utiliser le terme inapproprié et dépassé de "*pornographie infantile*." Cette expression, bien qu'encore majoritairement utilisée dans de nombreux ordres juridiques, est trompeuse car elle minimise la gravité des infractions correspondantes. Elle suggère en effet que les enregistrements/images d'abus sexuels sur des enfants ne sont qu'une forme de pornographie, et non des enregistrements/images de crimes graves. Il est donc recommandé d'utiliser, comme le fait la présente analyse, le terme de matériel d'abus sexuels d'enfants.²⁶

21 République de Côte d'Ivoire. (2013). [Loi n° 2013-451 relative à la lutte contre la cybercriminalité](#). Art. 15, 16.

22 Ibid. Art. 17.

23 République de Côte d'Ivoire. (2023). [Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023 modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62, et 66 de la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité](#). Art. 1, 17 Nouveau.

24 Commission de la CEDEAO. (2023). [Une menace croissante ? Exploitation et abus sexuels des enfants en ligne au Ghana, en Côte d'Ivoire et à Cabo Verde](#). 17.

25 République de Côte d'Ivoire. (2013). [Loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité](#). Art. 1.

26 Groupe de Travail Interinstitutionnel sur l'exploitation sexuelle des enfants. (2016). [Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation et l'Abus Sexuels](#). 43.

La loi sur la cybercriminalité dispose en outre que quiconque facilite l'accès d'enfants à des images, des documents, du son ou une représentation présentant un caractère de pornographie est passible d'un à cinq ans d'emprisonnement.²⁷ Ces dispositions criminalisent *de facto* l'exhibitionnisme en ligne. Toutefois, dans la mesure où la législation n'exclut pas explicitement la responsabilité pénale d'un enfant impliqué dans la production et le partage consensuels de contenu sexuel auto-généré, elles sont également de nature à criminaliser le sexting consensuel entre adolescents. Le chantage sexuel est quant à lui passible de cinq à vingt ans de prison.^{28,29}

La principale lacune de la loi de 2013 est qu'elle n'aborde pas la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles. Le Code Pénal punit toutefois le viol d'enfants de l'emprisonnement à vie, y compris si l'auteur a eu recours à un *"réseau de communication électronique pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé"* afin de rencontrer la victime.³⁰ La législation ivoirienne ne criminalise donc pas la sollicitation en tant que processus complexe de manipulation utilisé par les prédateurs en ligne pour gagner la confiance des victimes et amener à une rencontre, mais en tant que circonstance aggravante en cas de viol. De plus, ni la loi sur la cybercriminalité ni le Code Pénal ne criminalisent directement le harcèlement sexuel d'enfants en ligne.³¹

La loi sur la cybercriminalité impose un certain nombre d'obligations au secteur privé. Les exploitants de cybercafés sont tenus d'identifier préalablement les usagers et d'interdire l'accès à leur établissement aux moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte. Ils doivent aussi offrir aux enfants un accès restreint à internet, excluant certains types de sites, notamment pornographiques.³² Toutefois, il semblerait que ces mesures ne sont pas appliquées en pratique.³³

Les fournisseurs d'accès ou de services en ligne ne sont pas soumis à une obligation de surveillance, mais doivent mettre en place des dispositifs de signalement visibles sur leur site, et informer les autorités de toute activité ou contenu illicite qui leur est signalé, faute de quoi leurs responsables risquent jusqu'à 5 ans de prison et 5 millions de francs CFA d'amende (8 151 USD au 3 mars 2025).³⁴ Ils peuvent aussi voir leur responsabilité civile ou pénale engagée s'ils ne procèdent pas au retrait ou blocage rapide de tout contenu hébergé sur leurs services dès lors que son caractère illicite est porté à leur connaissance par la victime ou toute personne intéressée.³⁵ Enfin, ils doivent conserver, pendant trois ans, les données informatiques permettant d'identifier tout individu ayant contribué à la création d'un contenu sur leurs services.³⁶

27 République de Côte d'Ivoire. (2013). *Loi n° 2013-451 relative à la lutte contre la cybercriminalité*. Art. 18.

28 République de Côte d'Ivoire. (2023). *Loi n° 2023-593 du 7 juin 2023 modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62, et 66 de la loi n° 2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité*. Art. 1, 66 Nouveau.

29 République de Côte d'Ivoire, Plateforme de Lutte Contre la Cybercriminalité, via Facebook. (2024).

30 République de Côte d'Ivoire. (2019). *Code Pénal*. Art. 404.

31 République de Côte d'Ivoire. (2019). *Code Pénal*. Art. 418.

32 République de Côte d'Ivoire. (2013). *Loi n° 2013-451 relative à la lutte contre la cybercriminalité*. Art. 42, 43.

33 SOS Violences Sexuelles. (2024). Communication personnelle.

34 République de Côte d'Ivoire. (2013). *Loi n° 2013-451 relative à la lutte contre la cybercriminalité*. Art. 50, 51.

35 Ibid. Art. 46.

36 Ibid. Art. 53.

3.2 LES INITIATIVES DES AUTORITÉS NATIONALES

Un informateur clé mentionne qu'il existe des politiques sectorielles de lutte contre l'exploitation et l'abus des enfants en Côte d'Ivoire, mises en œuvre par certains ministères techniques. Toutefois, il souligne que leur application est entravée par un manque de volonté politique et une non-divulgaration de ces mesures. Le 15 décembre 2022, le pays a franchi une étape significative en adoptant une nouvelle Politique Nationale de Protection de l'Enfant qui définit des directives en matière de lutte contre les différentes formes d'abus et d'exploitation et intègre, pour la première fois, la question de la protection en ligne.^{37,38}

La Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant 2024-2028, dont la validation a débuté en décembre 2023 avec l'appui financier de l'UNICEF, constitue le volet opérationnel de la Politique. Dotée d'un budget de 179 580 millions de Francs CFA (292 777 USD au 3 mars 2025), la Stratégie prend en compte l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et vise à assurer un accès équitable aux services de protection, ainsi qu'à renforcer la gouvernance multisectorielle du secteur.³⁹ Toutefois, bien que ces deux documents aient été validés par les différentes parties prenantes, ils n'avaient pas encore été adoptés par le gouvernement à la date de février 2025.⁴⁰ Ils n'avaient en outre pas été rendus publics, rendant impossible l'analyse détaillée de leurs dispositions. Le représentant du Forum des ONG a recommandé l'adoption de la Politique en Conseil des Ministres ainsi que le financement adéquat de la Stratégie afin de rendre ces instruments pleinement opérationnels.

Le pays dispose d'unités de police susceptibles de traiter les cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne, telles que la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité, la Sous-Direction de la police criminelle chargée de la Lutte contre la Traite d'Enfants et la Délinquance Juvenile, la Brigade des Mineurs, ou les points focaux Violences Basées sur le Genre des commissariats. Toutefois, la source policière indique que la Sous-Direction n'a pas les effectifs pour couvrir l'ensemble du territoire, tandis que le Directeur du Complexe Socio-Éducatif d'Abobo souligne que le mandat de la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité n'est pas centré sur les questions d'exploitation et d'abus sexuels. « *On pourrait donc dire qu'il y a un vide,* » conclut-il, une opinion partagée par le gérant de cybercafé, qui préconise la création de services spécialisés.

Le représentant du Ministère de la Justice et la source policière soulignent une bonne collaboration entre les services de police, tant au niveau national qu'international. Cependant, la multiplicité des unités de police compétentes en matière d'abus ou d'exploitation sexuels d'enfants facilités par la technologie digitale et en ligne soulève des inquiétudes quant à l'exactitude de cette affirmation.

Les autorités nationales mènent des actions de sensibilisation aux risques d'abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Ces activités sont menées au niveau des communautés par les Comités de Protection des Enfants, les Groupements des Enfants, et les Centres Sociaux ; et des campagnes de sensibilisation sont également organisées par la Plateforme de Lutte contre la Cybercriminalité dans des établissements scolaires à travers le pays.

37 Agence Ivoirienne de Presse. (2023). [La stratégie nationale de protection de l'enfant 2024-2028 en cours de validation.](#)

38 Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaines. (2022). [Le document de la politique nationale de protection de l'enfant validé.](#)

39 Agence Ivoirienne de Presse. (2023). [La stratégie nationale de protection de l'enfant 2024-2028 en cours de validation.](#)

40 SOS Violences Sexuelles. (2025). Communication personnelle.

Cette dernière participe également aux actions de sensibilisation de la société civile. Enfin, l'ARTCI a collaboré avec l'Internet Watch Foundation pour lancer le portail de signalement www.jemeprotegeenligne.ci, qui fournit également des ressources destinées aux enfants pour les informer sur les dangers d'internet.

Les victimes de ce type d'abus sont prises en charge par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dans le cadre de ses activités d'appui aux victimes de la traite des enfants. Le Directeur du Complexe Socio-Éducatif d'Abobo précise que les organismes nationaux soutiennent ces victimes à travers leurs services de base, mais reconnaît qu'ils ne sont pas adaptés pour gérer les impacts spécifiques de cette forme d'exploitation. Le représentant de l'ARTCI insiste ainsi sur la nécessité de former tous les acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivi des victimes et de leur entourage. Par ailleurs, le Directeur souligne que l'accès aux services de soutien reste limité en raison d'un manque de visibilité, d'une mauvaise répartition des structures sur le territoire, et de ressources insuffisantes. Concernant l'accès à la justice, le représentant de l'ARTCI mentionne que le recours au règlement à l'amiable constitue un défi majeur.

3.3 LES INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ

Plusieurs informateurs clés voient le secteur privé comme un partenaire essentiel qu'il faut impliquer dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Certains ont proposé qu'il soutienne les initiatives des organismes nationaux en la matière, mette en place des mécanismes de détection et de signalement des abus, et finance les actions des ONG fournissant des services de protection aux victimes. La nécessité de réglementer le secteur par des lois afin d'assurer la protection des enfants en ligne a également été soulevée.

Au 31 décembre 2023, trois opérateurs se partageaient le marché ivoirien de l'internet mobile : Orange Côte d'Ivoire, MTN Côte d'Ivoire et Moov Africa Côte d'Ivoire. Le marché de l'internet fixe était largement dominé par Orange Côte d'Ivoire, avec près de 9 abonnés sur 10.⁴¹ Leurs actions en matière de protection des enfants diffèrent, avec des approches et des niveaux d'engagement variés.

Le groupe sud-africain MTN, dont MTN Côte d'Ivoire est une filiale, déploie un logiciel d'analyse du trafic sortant afin de bloquer les URLs hébergeant du matériel d'abus sexuels d'enfants signalés par l'Internet Watch Foundation, dont il est membre depuis 2019, y compris en Côte d'Ivoire.⁴² En 2022, MTN et l'Internet Watch Foundation ont lancé un [portail](#) africain de signalement des matériels d'abus sexuels d'enfants. Le groupe a également participé, aux côtés de Meta, à *Help Children Be Children*, une campagne pour sensibiliser le public, les forces de l'ordre, et le personnel des lignes d'assistance du continent à cette problématique, et inciter les décideurs politiques et le secteur privé à se joindre aux efforts de réponse.⁴³

41 Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire. (2024). [Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire - 4ème trimestre 2023](#). 6.

42 NTM Group. (2024). [Transparency Report for the year ended 31 December 2023: Leading digital solutions for Africa's progress \[en anglais\]](#). 25, 26.

43 NTM Group. (2022). [MTN partners with IWF, Meta, ICMEC and Child Helpline International to launch the Help Children be Children campaign and Child Safety Online Africa Portal \[en anglais\]](#).

MTN Côte d'Ivoire disponibilise des ressources sur la protection des enfants en ligne sur son site web, et semble participer régulièrement à des actions de sensibilisation.^{44,45,46,47}

Dans son rapport annuel 2023-2024, la société française Orange, maison-mère d'Orange Côte d'Ivoire, dit se servir de son réseau de Digital Centers pour sensibiliser à la protection des enfants en ligne,⁴⁸ mais rien n'indique que celui d'Abidjan propose de telles formations.⁴⁹ Le site web d'Orange Côte d'Ivoire contient un guide pour sensibiliser les parents aux dangers auxquels les enfants font face en ligne et promouvoir l'utilisation d'outils de contrôle parental, ainsi que l'éducation aux bonnes pratiques numériques.⁵⁰ Toutefois, les rapports Responsabilité Sociétale d'Entreprise 2020,⁵¹ 2021,⁵² 2022,⁵³ et 2023⁵⁴ d'Orange Côte d'Ivoire ne font pas état d'actions pour lutter contre les matériels d'abus sexuels d'enfants ou sensibiliser les enfants, parents, ou communautés aux risques d'internet.

Aucune information concernant l'implication de Moov Africa Côte d'Ivoire ou de sa maison-mère, Maroc Telecom, dans des actions de sensibilisation ou de lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne n'a pu être identifiée. De plus, aucun service de contrôle parental gratuit n'est mis en avant sur le site web de Moov Africa Côte d'Ivoire. Bien que ce dernier dispose d'un portail de signalement *Cybercriminalité*, il ne précise pas quels types d'actes ou de contenus peuvent être rapportés et ne permet pas les signalements anonymes.⁵⁵

Le gérant de cybercafé interrogé a reconnu ne pas aborder l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne dans ses activités quotidiennes. Il ne collabore pas non plus avec des agences gouvernementales ou des ONG pour prévenir ces phénomènes. Ce manque d'engagement est particulièrement préoccupant, car les cybercafés sont des lieux d'accès privilégiés à internet pour de nombreux enfants. Il est donc essentiel que leurs opérateurs soient formés et soutenus afin de jouer un rôle de premier plan en matière de prévention. Malgré cette lacune, le gérant a exprimé sa volonté de s'impliquer dans cette lutte. Il insiste toutefois sur le fait qu'un engagement déterminé de la part de l'État, ainsi qu'un soutien financier adéquat et significatif sont nécessaires pour créer les conditions d'une implication efficace et durable du secteur privé.

44 MTN Côte d'Ivoire. (n.d.). [Child Online Protection; Protection des enfants en ligne](#).

45 MTN Côte d'Ivoire. (2023). [MTN Côte d'Ivoire et ses partenaires poursuivent la Campagne « Protection des enfants en ligne » avec le Lycée Moderne 1 d'Abobo](#).

46 MTN Côte d'Ivoire, via [Facebook](#). (2022).

47 MTN Côte d'Ivoire, via [LinkedIn](#). (2024).

48 Orange. (2024). [Rapport annuel intégré 2023-2024 : On track to Lead the Future](#). 47.

49 Orange. (n.d.). [ODC Côte d'Ivoire](#).

50 Orange Côte d'Ivoire. (2019). [Guide à l'usage des parents : Votre enfant et le digital](#).

51 Cluster Orange Côte d'Ivoire. (2021). [Responsabilité Sociétale d'Entreprise : Bilan 2020](#).

52 Groupe Orange Côte d'Ivoire. (2022). [Bilan de Responsabilité Sociétale d'Entreprise 2021](#).

53 Groupe Orange Côte d'Ivoire. (2023). [Rapport RSE 2022](#).

54 Groupe Orange Côte d'Ivoire. (2024). [Rapport RSE 2023 : Nos vies entremêlées](#).

55 Moov Africa Côte d'Ivoire. (n.d.). [Cybercriminalité](#).

3.4 LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile joue un rôle de plaidoyer essentiel pour renforcer la protection des enfants en ligne. Le représentant du Forum des ONG a précisé que l'intégration des questions de protection des enfants sur Internet dans la Politique Nationale de Protection de l'Enfant est le résultat de l'engagement continu du Secrétariat Exécutif du Forum avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Avec d'autres organisations telles que Save the Children et UNICEF, réunies au sein du Comité OG 16, le Secrétariat œuvre également pour que les entreprises (fournisseurs d'accès, sociétés de téléphonie mobile, et réseaux sociaux) adoptent des pratiques de protection des enfants.

Pour ce qui est de la prévention, l'ONG de Korhogo mène des actions de sensibilisation sur les dangers d'internet dans les communautés. La Communauté Abel établit des partenariats avec des leaders communautaires, des groupes de parents, et des organisations locales en vue de diffuser ses messages de sensibilisation et de promouvoir les bonnes pratiques de sécurité en ligne. Elle organise également des séances d'information sur les dangers d'internet et les stratégies de prévention à adopter, destinées aux enfants, aux parents, et aux éducateurs, directement dans les écoles et les quartiers ; ainsi que des campagnes de sensibilisation sur WhatsApp et Facebook.

Les deux organisations associent les enfants à leurs activités. L'ONG de Korhogo les engage ainsi dans ses efforts de prévention en qualité d'agents de sensibilisation auprès de leurs pairs. De son côté, la Communauté Abel organise des groupes de discussion permettant aux enfants de partager leurs expériences afin d'identifier les risques auxquels ils sont exposés en ligne, de leur fournir des conseils personnalisés, et d'informer ses actions de sensibilisation. L'organisation forme également des *enfants champions* pour partager des messages de prévention adaptés à leurs pairs au sein des écoles et des communautés. Enfin, elle recueille régulièrement l'avis des enfants sur ses actions de sensibilisation afin d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication des risques.

Certaines organisations offrent aussi des services de protection aux victimes d'exploitation sexuelle facilitée par les technologies digitales et en ligne. L'ONG de Korhogo fournit des soins médicaux et facilite la réunion familiale, mais n'est pas en mesure d'offrir des services spécialisés. La Communauté Abel offre une prise en charge exhaustive et adaptée dans son centre de Grand Bassam.⁵⁶

56 La Communauté Abel dispose notamment de psychologues et de travailleurs sociaux prêts à offrir un soutien immédiat aux victimes dès le signalement de l'abus, en coordination avec les autorités locales. Elle fournit aussi une assistance juridique gratuite, et organise des sessions de soutien psychologique pour aider les victimes à surmonter leurs traumatismes. Enfin, elle met en œuvre des programmes de réhabilitation axés sur des activités de développement personnel pour aider à leur réintégration.

LACUNES IDENTIFIÉES

Le manque d'études sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire est une lacune soulignée par plusieurs informateurs clés. Elle rend impossible la pleine compréhension des caractéristiques de ces crimes, ainsi que des profils et motivations des auteurs et intermédiaires. De plus, l'absence de données d'incidence complique l'évaluation précise de leur prévalence et l'élaboration de réponses efficaces.

Le manque de compréhension, au sein de certaines familles et communautés, des risques auxquels les enfants font face sur internet constitue un autre défi important, ainsi que l'absence de communication sur ces sujets entre parents et enfants. Cette lacune empêche les enfants de développer de bonnes pratiques de sécurité en ligne, les laissant démunis face aux risques. De plus, certains stéréotypes préjudiciables, partagés parfois même par les enfants eux-mêmes, véhiculent l'idée que les victimes d'abus sexuels sont en partie responsables de ce qui leur arrive, ce qui peut dissuader ces dernières de chercher du soutien auprès de leur entourage.

Plusieurs informateurs de la société civile ont également souligné que le gouvernement ne finance pas les ONG impliquées dans la prévention et le soutien aux victimes d'abus ou d'exploitation sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne, laissant cette tâche aux partenaires techniques et financiers. Cela est particulièrement problématique, car ces organisations manquent fréquemment de ressources pour offrir des services de protection complets. De plus, un manque de collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge retarde les interventions.

Il ressort des entretiens que les enquêtes et poursuites en matière d'abus ou d'exploitation sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne sont entravées par un manque de personnel et de ressources. Bien que des formations sur les droits et la protection de l'enfant incluant cette thématique soient dispensées aux services répressifs et professionnels de justice, deux informateurs clés du secteur ont jugé nécessaire de continuer à renforcer les compétences des agents pour lutter efficacement contre ce phénomène. La rotation du personnel demeure une difficulté récurrente, bien qu'elle semble moins affecter les personnes impliquées dans ce domaine d'intervention.

Pour ce qui est des lacunes législatives, l'absence de criminalisation de l'accès délibéré aux matériels d'abus sexuels d'enfants ou de la sollicitation en ligne à des fins sexuelles laisse des zones grises dans le cadre juridique, qui peuvent être exploitées par les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants. Une autre lacune à considérer est l'absence d'une obligation de surveillance pesant sur les plateformes numériques et les fournisseurs d'accès, alors qu'une telle mesure permettrait de mieux détecter et prévenir les cas d'exploitation sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne.

Un autre point de faiblesse réside dans l'engagement inégal des fournisseurs d'accès à internet en matière de protection des enfants contre les risques d'abus et d'exploitation sexuels en ligne. Le fait qu'un opérateur soit particulièrement impliqué sur ce sujet tandis que les deux autres adoptent une attitude plus passive montre que les réponses du secteur privé reposent sur des initiatives propres à chaque entreprise, sans politique nationale coordonnée pour harmoniser leurs actions. L'apparent manque de mise en œuvre, par les cybercafés, de leur obligation légale d'offrir un accès restreint à internet aux enfants constitue une dernière lacune majeure.



RECOMMANDATIONS

Afin de prévenir et de répondre de manière adéquate à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne, les recommandations suivantes sont formulées sur la base des recherches menées dans le cadre de ce projet. Les recommandations ont été examinées et approfondies lors d'un atelier de consultation nationale tenu à Abidjan le 19 décembre 2024. Cet atelier a réuni des acteurs clés de la protection de l'enfance, dont des représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des groupements d'enfants.

RENFORCER LE CADRE LÉGAL



Mettre en œuvre une révision et une harmonisation des lois nationales et des cadres institutionnels relatifs à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris ceux facilités par les technologies digitales et en ligne, afin de les aligner sur les standards internationaux en la matière ;



Amender la loi sur la cybercriminalité pour criminaliser l'accès délibéré aux matériels d'abus sexuels d'enfants et la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles, et décriminaliser la production et le partage consensuels de contenu sexuel auto-généré par des enfants ;



Élaborer une définition du matériel d'abus sexuel d'enfants qui inclut les représentations des organes sexuels d'enfants à des fins principalement sexuelles, ainsi que les matériels audios ;



Imposer aux plateformes de réseaux sociaux et aux fournisseurs d'accès à internet une obligation de surveillance proactive des contenus et des comportements illicites, assortie de sanctions claires en cas de manquement ;



Imposer aux plateformes en ligne et aux fournisseurs de contenu la mise en œuvre de systèmes robustes de vérification de l'âge respectueux de la vie privée, inclusifs, proportionnés aux risques et basés sur des évaluations rigoureuses de l'impact potentiel de leurs plateformes/services sur les droits de l'enfant.⁵⁷

⁵⁷ Voir notamment la [norme IEEE 2089.1](#), développée par l'IEEE Standards Association, qui définit un cadre spécifique pour la mise en place de mécanismes de vérification de l'âge respectueux des droits de l'enfant.

FORMER ET OUTILLER LES FORCES DE L'ORDRE ET ACTEURS DE LA JUSTICE PÉNALE :



Dispenser des formations spécialisées continues aux services de police et judiciaires pour développer leurs compétences en matière de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne ;



Renforcer les capacités des unités de lutte contre la cybercriminalité et la traite des enfants, et envisager la création d'une unité spécialisée dédiée aux abus et à l'exploitation sexuels des enfants facilités par les technologies digitales et en ligne.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PARENTS :



Lancer, en partenariat avec les fournisseurs d'accès à internet du pays et différents acteurs endogènes tels que les leaders communautaires, médias, et associations locales, des campagnes de sensibilisation sur les dangers en ligne, développées en collaboration avec les enfants et ciblant particulièrement les parents et les communautés pour améliorer leurs connaissances sur les risques et la manière de protéger leurs enfants ;



Veiller à ce que ces campagnes s'attaquent aux stéréotypes de genre préjudiciables et autres facteurs culturels qui contribuent au sous-signalement de l'exploitation et des abus sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne, ainsi qu'aux comportements liés aux idées reçues sur les masculinités et le rôle des garçons. En particulier, il est important d'impliquer ces derniers dans la construction de modèles alternatifs de masculinité fondés sur le respect, le consentement et le souci du bien-être d'autrui ;



Intégrer une éducation complète à la sexualité et à la cybercriminalité dans les programmes scolaires afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux risques d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne. Ces programmes devraient aborder explicitement le rôle des technologies digitales dans ces situations, en équipant les enfants pour reconnaître les interactions inappropriées, aussi bien en ligne qu'en personne, et en les informant sur les stratégies de protection et les mécanismes de signalement existants ;



Mettre en place des campagnes nationales pour vulgariser les lois relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne, en s'assurant qu'elles soient accessibles et compréhensibles par toutes les couches de la population. Ces efforts devraient inclure l'utilisation de supports visuels, audiovisuels et numériques adaptés, ainsi que la traduction des matériels de sensibilisation dans les langues locales.

RENFORCER LA COMPRÉHENSION DU PROBLÈME :



Initier et financer des recherches approfondies sur les caractéristiques de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne en Côte d'Ivoire, avec une attention particulière sur les profils des auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants et leurs motivations, les facteurs de vulnérabilité, les espaces au sein desquels ces crimes se produisent, et les dynamiques locales ; et veiller à ce que ces initiatives associent systématiquement les enfants pour recueillir leurs perspectives sur le sujet ;



Initier et financer des études pour comprendre comment les abus sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne affectent la santé mentale, les relations sociales et la résilience des enfants, en tenant compte des différences de genre, des contextes culturels et des dynamiques locales. Ces recherches devraient également éclairer les approches les plus efficaces pour soutenir les victimes dans leur rétablissement ;



Collecter, dans le cadre du Système de Gestion des Informations sur les Violences Basées sur le Genre existant, des données régulières et précises sur les manifestations de l'abus et de l'exploitation sexuels d'enfants sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne signalées aux services de police et de protection de l'enfance, afin de mieux appréhender leur prévalence et de renforcer les mécanismes de réponse ;

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES POLITIQUE ET STRATÉGIE NATIONALES DE PROTECTION DE L'ENFANT :



Veiller à ce que les ressources nécessaires, tant humaines que financières, soient mobilisées pour garantir la mise en œuvre effective des Politique et Stratégie Nationales de Protection de l'Enfant, et assurer un suivi rigoureux des actions prévues, avec des indicateurs clairs de performance ;



Incorporer des indicateurs de genre spécifiques dans les programmes et les cadres de suivi et d'évaluation des Politique et Stratégie Nationales de Protection de l'Enfant. Ces indicateurs devraient permettre de mesurer les progrès en matière de protection des filles et des garçons contre l'exploitation et les abus sexuels, y compris ceux facilités par les technologies digitales et en ligne, en identifiant les écarts spécifiques de vulnérabilité, d'accès aux services, et d'impacts des interventions ;



Impliquer activement les enfants, les communautés locales, les organisations de la société civile, et le secteur privés dans la mise en œuvre de ces instruments afin d'assurer une action concertée des différentes parties prenantes.

AMÉLIORER LES SERVICES DE SOUTIEN AUX VICTIMES :



Créer un numéro vert national gratuit pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants, y compris ceux facilités par les technologies digitales et en ligne et faciliter l'accès des victimes et de leurs familles à des services d'assistance et mécanismes de protection spécialisés. Ce service devrait être accessible 24/7, multilingue, opéré par des professionnels spécialement formés, et conçu pour garantir la sécurité et l'anonymat des utilisateurs ;



Faciliter l'accès au financement pour les ONG afin qu'elles puissent continuer à fournir des services de soutien et de prise en charge complets aux victimes, prenant en compte les spécificités et complexités de l'exploitation sexuelle facilitée par les technologies digitales et en ligne ;



Développer les capacités des prestataires de services dans différents secteurs (santé, justice, protection sociale, etc.) pour une meilleure prise en charge des enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne. Fournir des ressources financières, humaines et techniques adaptées, tout en dispensant des formations spécialisées pour garantir une prise en charge efficace, sensible aux besoins des victimes et conforme aux standards internationaux ;



Prendre les mesures nécessaires pour que les mécanismes de protection soient accessibles sur tout le territoire, et adapter les dispositifs de prise en charge existants aux besoins spécifiques des victimes en offrant des services psycho-sociaux et juridiques spécialisés.

RENFORCER L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, AINSI QUE LES SYNERGIES ENTRE PARTIES PRENANTES :



Créer une plateforme interinstitutionnelle dédiée à la coordination entre les ministères techniques pour améliorer la surveillance, la prévention et la prise en charge des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Ce cadre devrait inclure des mécanismes de partage d'informations, des réunions régulières pour harmoniser les actions, et des outils communs pour évaluer les progrès, les besoins et l'efficacité des interventions ;



Impliquer activement les organisations de défense des droits des femmes et des jeunes filles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Leur expertise permettra d'intégrer une perspective de genre essentielle pour mieux comprendre les dynamiques spécifiques affectant les filles, et pour concevoir des solutions adaptées à leurs besoins ;



Mettre en place une plateforme de collaboration entre les ONG, le secteur privé et le gouvernement pour coordonner les efforts de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne, faciliter le partage d'informations, la définition de priorités communes, et l'élaboration de stratégies de prévention concertées ;



Encourager les plateformes numériques, les fournisseurs d'accès à internet et les cybercafés à déployer des outils de filtrage, de signalement et de blocage des contenus illicites impliquant des enfants, ainsi que des mécanismes de contrôle parental gratuits et facilement accessibles pour les utilisateurs.



328/1 Phaya Thai Road,
Ratchathewi, Bangkok,
10400, THAILANDE

Téléphone: +662 215 3388
Courriel: info@ecpat.org
Site web: www.ecpat.org

Para más información :

